



BMX CHAMPIONNAT D'AQUITAINE RACE

LE 26 MAI
À PARTIR DE 9 H 30

CA VA CHAUFFER
AU PARC NAHUQUES

ANIMATION
Dj Sacamare

Entrée gratuite buvette et restauration

www.bmx@stade-montois.org





COUPE NOUVELLE-AQUITAINE BMX

7ème MANCHE – MONT DE MARSAN (NOAQ)

COMPÉTITION

Engagements	3
Règlementation Championnat Rég.	4 à 6
Annexe 1 : Catégories	7
Annexe 2 : Timing	8
Annexe 3 : Anti-dopage	9
Programme sportif / récompenses	10

INFOS PRATIQUES

Accès / Plan	11
Plan du site	12/13
Infos générales, Hébergement	14
Plan parking VL et Ccars	13
Contacts - Partenaires	16

ENGAGEMENTS & ACCUEIL

ENGAGEMENTS PROCÉDURE

Engagements via l'espace club du site fédéral

avant le lundi 20 mai 2024, 18h00.

Règlement au plus tard avant le début de la course :

- ✓ 10,10 € (euros) par pilote 20'' ou 24''

POINT ACCUEIL

Un point d'accueil sera à votre disposition au niveau de la Bodega (voir plan page 7).

Il permettra de :

- ✓ de recevoir les coureurs ou leurs responsables afin de leur procurer toutes les informations nécessaires quant au déroulement des épreuves, des essais, etc...

BUREAU PISTE

Il permettra de :

- ✓ la confirmation des inscriptions, l'attribution des badges pour les officiels.

HORAIRES D'OUVERTURE

- ✓ **Dimanche : à partir de 07h30**

*Pour toutes informations vous pouvez nous contacter par mail
bmx@stade-montois.org*



RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE 2024

ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT REGIONAL 2024

- ✓ Le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine organise son CHAMPIONNAT REGIONAL sous la responsabilité de la CRBMX en 1 épreuve, le dimanche 26 mai 2024 sur la piste de Mont de Marsan (40).

ARTICLE 2

- ✓ Le championnat Régional est accessible aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme.
- ✓ La participation au Championnat de Nouvelle-Aquitaine est exclusivement réservée aux pilotes licenciés dans le Comité de Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme, aucun pilote extérieur au comité ne sera autorisé à courir.

ARTICLE 3 – CATEGORIES COURUES

- ✓ Les catégories du Championnat Régional de BMX seront les catégories nationales FFC adaptées telles qu'à l'annexe I, et la réglementation associée sera appliquée. **La participation au Championnat Régional est OBLIGATOIRE pour tous les pilotes désirant participer aux TFBMX et au Championnat de France, EXCEPTE pour les Juniors Nationaux et les Elites.**

ARTICLE 4 – LE TITRE DE CHAMPION NOUVELLE-AQUITAINE

- ✓ Le titre de champion Nouvelle-Aquitaine par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum 4 pilotes classés au championnat régional.
- ✓ Le titre de champion Nouvelle-Aquitaine sera décerné au pilote le mieux classé.
- ✓ Le titre de champion Nouvelle-Aquitaine sera attribué dans les catégories précisées à l'annexe 1.

ARTICLE 5 – FILM DE COURSE

- ✓ Le déroulement de la course devra respecter le timing établi en annexe 2.
- ✓ Les essais se font par blocs :
 - Bloc 1 : Cruisers
 - Bloc 2 : U13 et moins (filles et garçons)
 - Bloc 3 : U15 et U17 (filles et garçons)
 - Bloc 4 : U19 et plus (filles et garçons).

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

- ✓ Les 3 premiers de chaque catégorie du championnat régional seront récompensés par une coupe ou un trophée ou autre... Le vainqueur du Championnat recevra un maillot de Champion Nouvelle-Aquitaine qu'il devra porter obligatoirement lors du championnat régional de l'année suivante s'il est resté dans la même catégorie.

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE 2024 (SUITE)

ARTICLE 7 - CHAMPIONS 2023

- ✓ Les champions régionaux de l'année 2023 devront porter le maillot obtenu lors de la remise des récompenses de l'épreuve de **Guéret** l'an passé, dans la mesure du possible.

ARTICLE 8 - CLASSEMENT

- ✓ Le pilote engagé dans une catégorie marque les points de la place qu'il obtient le jour de l'épreuve suivant le barème national lié au programme national de gestion des courses.

ARTICLE 9 - REMISE DES RECOMPENSES

- ✓ La remise des récompenses se fera selon le timing de course.
- ✓ Obligation à la cérémonie protocolaire de présence des 3 premiers.
- ✓ Le port du maillot du club inscrit sur la licence est obligatoire lors de la cérémonie protocolaire, sous peine de sanction disqualifiante.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS

- ✓ Pas de licence à la journée.
- ✓ Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagements se feront sur l'espace club du site fédéral au plus tard le lundi 20 mai 2024, 18h00.

- ✓ Tous les clubs devront au moins nommer un arbitre sur la journée pour cette compétition via l'adresse mail arbitre.bmx.naq@gmail.com à la même échéance de date.

- ✓ Les engagements des clubs ne seront bien pris en compte qu'après vérification de ce point.
La plus grande diligence est demandée pour avoir un staff d'arbitres complet.

- ✓ Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve ne pourra être remboursé par le club organisateur que sur présentation d'un certificat médical, postérieur à la date limite d'engagement, au plus tard le jour de l'épreuve, éventuellement par le responsable de son club.

- ✓ Tout responsable de club doit, le jeudi précédant la compétition :
 - Contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site internet du Comité Nouvelle-Aquitaine <http://nouvelleaquitaine-cyclisme.fr>.
 - Signaler avant le jeudi soir 18h00 précédant la compétition chaque anomalie à l'adresse bmx.naq@gmail.com pour être prise en compte.

L'accès au secrétariat sera réservé aux seuls référents désignés dans les mêmes délais via la même adresse mail.

Un badge à cet effet devra être fourni par le club organisateur.

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE 2024 (SUITE)

ARTICLE 11 - EQUIPEMENT

- ✓ Tout pilote n'ayant pas l'équipement vestimentaire et le matériel réglementaire se verra refuser le départ.
- ✓ La plaque latérale de cadre porte-numéro est obligatoire (en plus de la plaque de guidon) et devra, conformément à la réglementation nationale, comporter le numéro et l'initiale du nom de famille.

ARTICLE 12 - CHARTE DE BONNE CONDUITE

- ✓ La pratique du BMX en compétition doit se faire en respectant tous les protagonistes que le compétiteur et tous les licenciés sont amenés à croiser: les adversaires, les arbitres, les bénévoles, les secrétaires, le public,...
- ✓ Le Fair-Play doit être respecté par tous, et en cas de réclamation ou de déclassement, le ou les pilotes concernés devront dans tous les cas savoir se contrôler.
- ✓ Chaque club devra désigner un référent Club pour représenter le pilote en cas de litige.
- ✓ Si un parent non licencié ne respectait pas cette charte, le président du jury et les responsables de la commission régionale BMX se réservent le droit de transmettre un rapport à la commission de discipline du comité pour sanction envers le pilote licencié.
- ✓ Pour le bon déroulement des compétitions, il est important que chaque licencié connaisse ce point de règlement.

ARTICLE 13 - CONNAISSANCE DU REGLEMENT

- ✓ Tout pilote engagé en championnat régional reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que du règlement national et s'engage à le respecter.

ARTICLE 14 - CLASSEMENT GENERAL

- ✓ Le classement se fera sur la seule épreuve Championnat Régional. Les résultats seront communiqués lors de la remise des récompenses, sur le site Internet du Comité de Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 15 - ANTIDOPAGE

- ✓ Comme pour toute compétition, un contrôle antidopage pourra être réalisé par l'ALD.

ARTICLE 16 - REGLEMENT NATIONAL

- ✓ Pour tout point non défini au présent règlement, se référer au règlement national.



ANNEXE 1

CATEGORIES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

20'' garçons :

- U8
- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- U19
- 19/24
- 25/29
- 30 ans et +

20'' filles :

- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- 17 ans et +

Cruisers garçons et filles:

- Cruisers dames.....toutes catégories
- Cruisers espoirs..... U15 / U17
- Cruisers experts.....17-29 ans
- Cruisers seniors.....30-39 ans
- Cruisers vétérans.....40 ans et +

ANNEXE 2

TIMING DE COURSE

(Pouvant être sujet à modification)

Les essais se dérouleront par blocs :

- Bloc 1 : Cruisers
- Bloc 2 : U13 et moins 20''
- Bloc 3 : U15 et U17
- Bloc 4 : U19 et plus

Déroulement :

- ❖ Essais contrôlés Blocs 1 et 2
- ❖ Manches de qualification Blocs 1 et 2
- ❖ Quart Blocs 1 et 2
- ❖ Essais Bloc 3
- ❖ Demi Blocs 1 et 2
- ❖ Essais Bloc 4
- ❖ Finale Blocs 1 et 2
- ❖ Pause
- ❖ Warm up Blocs 3 et 4
- ❖ Manches de qualification Bloc 3 et 4
- ❖ Quarts, demi et finales Blocs 3 et 4
- ❖ Remises des récompenses toutes catégories

** Sous réserve de modifications et de validation par le Président du jury. Les horaires peuvent être adaptés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie.*

ANNEXE 3

LOCAL ANTI DOPAGE



Se référer au règlement FFC, TITRE XIV REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DES CONROLES ET A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE, notamment Titre II, Chapitre 1, Section 1, Article 60 qui stipule : La personne physique ou morale responsable des lieux mentionnés à l'article L 232-13 du code du sport doit mettre des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle.

En particulier, les organisateurs des compétitions et manifestations visées à l'article 5 du présent règlement ont l'obligation de prévoir, à proximité du lieu d'arrivée des courses ou du site des compétitions, un local approprié qui permette l'organisation des opérations de contrôle et de prélèvement dans de bonnes conditions techniques, et dont l'aménagement et l'installation soient de nature à préserver la dignité des personnes concernées.

A cet effet, le local doit dans la mesure du possible satisfaire aux dispositions ci-dessous :

Comprendre trois parties séparées, chacune de surface suffisante et fermant à clef, dont une salle d'attente, l'une destinée à l'accomplissement des formalités préalables, et l'autre réservée à la réalisation proprement dite des contrôles et prélèvements.

Comporter des installations sanitaires contigües, avec un lavabo au moins, un water et une douche si possible. Disposer d'un éclairage satisfaisant.

Se reporter également section 5 : articles 64 et 65 et section 6 : article 66 relatifs aux accompagnateurs.

PROGRAMME SPORTIF & RECOMPENSES

RÉCOMPENSES

COUPES

Les huit premiers de toutes les catégories seront récompensés.

Les trophées seront remis aux trois premiers pilotes de chaque catégorie sur le podium lors de la cérémonie protocolaire en présence des personnalités locales et F.F.C.

Les secours seront assurés par La Protection Civile.

Le speaker de la course sera Philippe GOUDROYE



** Sous réserve de modifications et de validation par le Président du jury. Les horaires peuvent être adaptés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie.*

ACCÈS / PLAN

ACCÈS AU SITE EN VOITURE :

Autoroute par A65
Depuis Bordeaux : prendre la
sortie 4

Depuis Toulouse ou Pau :
Prendre la sortie 4

LIEU DE L'ÉPREUVE

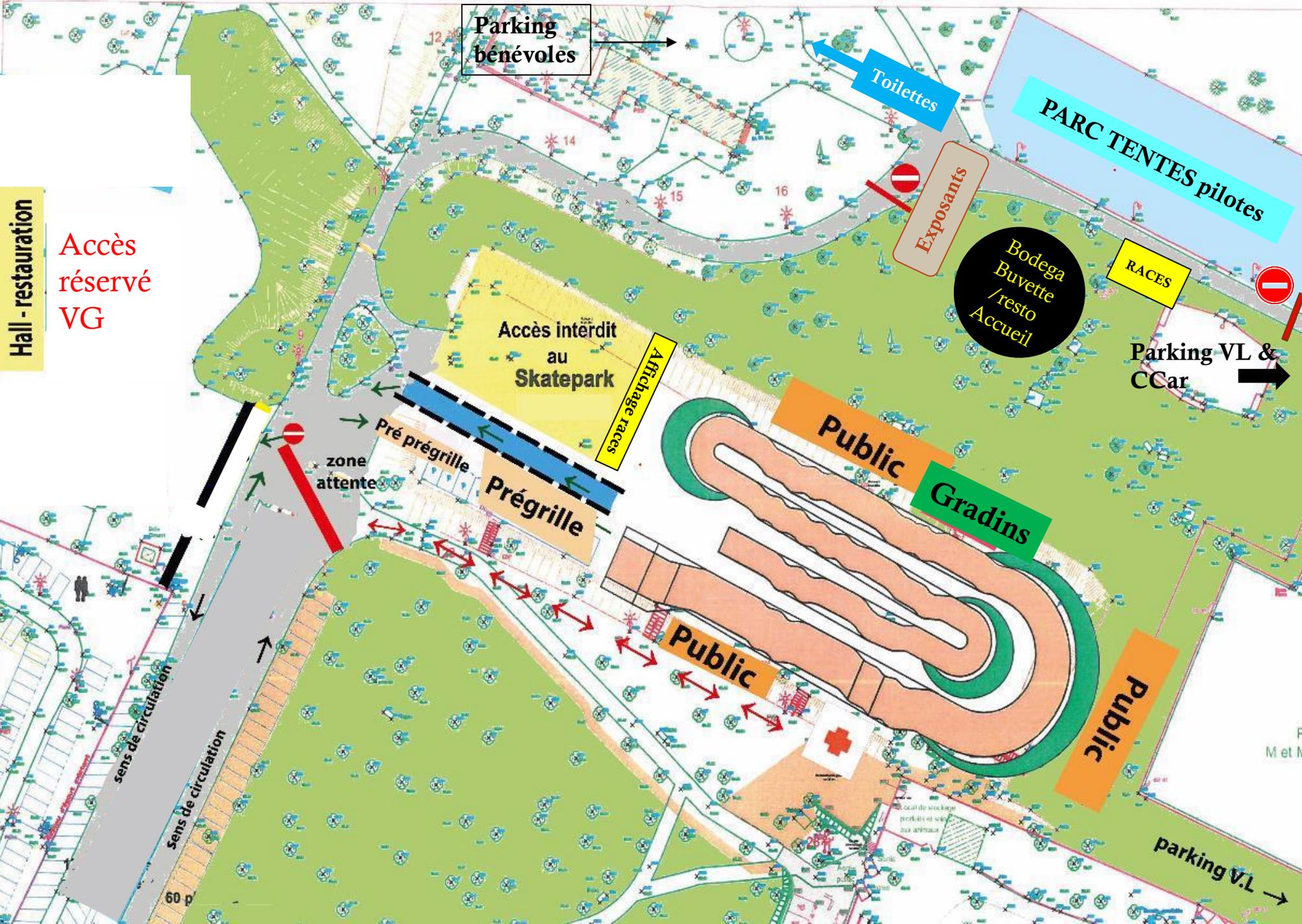
Stade Montois BMX
Parc de Nahuques
Avenue de Villeneuve
40000 MONT DE MARSAN

Un fléchage portant la mention BMX sera
mis en place depuis la rocade montoise.

PLAN D'ACCÈS



PLAN DU SITE



GUICHET
DUCATION - 40000

Parc
Bénévoles

Toilettes

PARC TENTES pilotes

Parking VL
avec tentes

Skatepark Mont de
Marsan (40000)

BMX Stade Montois

Zone échauffement pilotes

Accès piste et tentes

Camping
cars

All. de Nahuques

Officiels - Arbitres VIP

Parking VL

Accès piste

Accès VL + CCars

All. de Saint-Anna

Ecole
publique



Parc Animalier Google

INFOS GENERALES

HEBERGEMENT

HOTELS
CAMPANILE

<https://mont-de-marsan.campanile.com/fr-fr/>

1410 Avenue Maréchal JAIN
40000 MONT DE MARSAN
Tél : 05.58.06.48.48

Tarif préférentiel sur présentation de la licence.

ESPACE CLUB

La zone qui vous est réservée est indiquée sur le plan du site (voir page 13).

Pour rappel, toute installation de tente ou barnum doit avoir un système d'ancrage au sol.

L'installation de tentes autour de la piste est INTERDIT.

PARKINGS EMPLACEMENTS

Un parking est réservé pour les camping-cars et les véhicules (**GRATUIT**). Il n'y a pas de réservation. Nous comptons sur le bon sens de chacun pour se stationner sans gêner les autres.

Un parking camping-cars payant est situé sur l'avenue de Villeneuve. Attention, son entrée est différenciée de l'accès au parc de Nahuques.

SÉCURITÉ

Le Stade Montois BMX ne pourra être reconnue responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le parking, la piste ou le parking camping-cars.

ACCÈS PUBLIC DIVERS

Durant votre séjour, nous vous demandons de respecter les consignes de stationnements, celles des déchets, du covoiturage, du recyclage, de la citoyenneté...

RESTAURATION SUR PLACE

Tout au long de la journée, vous trouverez sur place un service de restauration et buvette tenu par des bénévoles du club qui feront le maximum pour vous satisfaire.

PHOTOGRAPHES

Seuls les photographes ayant demandé une autorisation au président du jury seront autorisés à accéder à l'intérieur de la piste (photographes équipés d'un gilet jaune, limités à 5 maximum).

SHOP

Une zone pour les exposants leurs sera dédiée.

FICHE DE RESERVATION – ESPACE TENTES

PROCÉDURE

Un espace équipe Clubs/Comités pour les tentes pilotes sera mis en place dans le parc pilote.

Priorité aux Comités régionaux, puis Club puis autres suivant disponibilités.

L'emplacement sera soumis à réservation préalable obligatoire au tarif de :

- ❖ **Comités Régionaux** (gratuit)
- ❖ **Clubs** (gratuit)
- ❖ **Autres** : 20 €

FICHE DE RÉSERVATION CLUBS/COMITES/AUTRES

Structure :

COMITE CLUB AUTRE :

Nom de la structure :

Coordonnées :

Nom :Prénom :

E-mail :

Adresse :Ville :

Je réserve (cocher une case) :

- COMITE 1 emplacement = Gratuit
- CLUB 1 emplacement = Gratuit
- AUTRE 1 emplacement = 50 €

Règlement : Chèque bancaire à l'ordre de « **STADE MONTOIS BMX** » à retourner à l'adresse suivante :

Adresse postale : STADE MONTOIS BMX Chez LETRANGE Jean-Michel 149, Route du Bousquet 40280 BRETAGNE DE MARSAN

E-mail : bmx@stade-montois.org - **Contact** : Jean-Michel LETRANGE - ☎ : 06 17 19 14 67



CONTACTS

ORGANISATEURS STADE MONTOIS BMX

16, rue Dubalen
40000 MONT DE MARSAN

Contacts : LETRANGE Jean-Michel - *Secrétaire*
MARROCQ Xavier – *Président*
JEANGUYOT Laurent – *Co-président*

Tél : 06.17.19.14.67
06 50 76 60 83
06 76 19 50 57

E-mail : bmx@stade-montois.org

PARTENAIRES



On vous attend nombreux



AGENCEMENT D'INTÉRIEUR
CUISINE - SALLE DE BAIN
DRESSING
07 77 33 38 88
Villeneuve de Marsan

Multi bâti
Construction et implantation de maisons,
rénovation, enduit, toiture, terrassement, piscine
06 02 84 59 62 multi.bati@orange.fr

REPRO 33 COM
Finis les problèmes de puissance
FLEX FUEL - Roulez BIO

STADE MONTOIS BMX

Motoculture Pujolaise

L' Afición
RESTAURANT
BAR - TAPAS

Vival
Bœuf HUET LAUGA
1408 av. de Villeneuve
40000 Mont de Marsan
Boucherie - Charcuterie - Alimentation
Quartier ST MEDARD - 05 54 28 26 37